

BIEN VIEILLIR À DOMICILE : GUIDE À L'USAGE DES SÉNIORS ET DE LEURS AIDANTS À PARIS 17ÈME

EN COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ
PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ DU 17ÈME
ARRONDISSEMENT ET LA MAIRIE DU 17ÈME
ARRONDISSEMENT



ÉDITION 2025

MODULE 1

**Services d'information
pour les aides
administratives**

MODULE 2

**Vie pratique au
domicile**

MODULE 3

**Structures de
soins de
proximité**

MODULE 4

**Socialisation, clef du
maintien cognitif**

MODULE 5

Soutien aux aidants

MODULE 1
Services d'information
pour les aides
administratives

MODULE 1. Services d'information pour les aides administratives

Le maintien à domicile a un coût. Il existe des aides publiques, qu'il est important de demander précocement afin d'assurer la continuité des soins et de la vie sociale de chaque individu.

Vous trouverez dans ce guide, les informations spécifiques à notre territoire géographique (17ème arrondissement de Paris).

1. Les services d'aide à l'information pour notre arrondissement

- **L'espace parisien des solidarités Paris 17ème (anciennement CASVP)** garantit et facilite l'accès aux droits.

Cet espace de solidarité :

- veille à l'ouverture de vos droits aux aides municipales attribuées sous condition,
- vous propose éventuellement un accompagnement social par les services sociaux de proximité,
- un accompagnement numérique d'accès aux droits.



Espace parisien des solidarités Paris 17ème - 20 rue des Batignolles 75017 Paris



01.44.69.19.50



casvp-s17@paris.fr



<https://www.espace-parisien-des-solidarites>

- **L'espace « info séniors » de la mairie du 17ème**

Tous les jeudis, de 15h à 17h (hors jours fériés), sans inscription préalable, des bénévoles engagés vous accueillent et vous proposent des conseils et une orientation sur différentes thématiques : aides sociales, santé et bien-être, activités et loisirs, mobilité et sécurité.



Mairie du 17ème - Espace Pereire 20 rue des Batignolles 75017 Paris



01.44.69.17.17

- **La Maison des Aînés et des Aidants - Paris Ouest (M2A)**

Accueille gratuitement les Parisiens et Parisiennes de 60 ans et plus, ainsi que leurs proches aidants, leur famille ou leur entourage, pour informer, conseiller et orienter.

Cette équipe a pour missions :

- de réaliser des évaluations à domicile si la situation le nécessite,
- de proposer un plan d'aide et de soins coordonnés afin de replacer le patient dans un parcours de soin,
- d'assurer un suivi intensif des situations complexes,
- de mettre en place des actions de soutien pour les aidants, des actions de prévention et de formation,
- de suivre des patients atteints de maladies graves et évolutives qui souhaitent obtenir un soutien dans leur projet de vie,
- de suivre des patients atteints d'une pathologie cancéreuse, sous traitement, qui souhaitent un accompagnement personnalisé de proximité grâce à une coordination de l'ensemble des professionnels ville-hôpital.



M2A-DAC(Dispositif d'Appui à la Coordination)

Paris Nord Ouest 56 rue Ordener 75018 Paris



01.43.36.36.72



contact.nordouest@ m2a.paris

2. Les aides financières

- **Demande d'APA (Allocation Personnalisée pour l'Autonomie)**

Vous devez être âgé(e) de 60 ans minimum, et être dans une situation de perte d'autonomie (besoin d'aide pour accomplir les actes de la vie courante, ou état de santé nécessitant une surveillance constante). La perte d'autonomie se mesure à l'aide de la grille AGGIR qui définit plusieurs degrés de perte d'autonomie, allant du GIR 1 (perte d'autonomie la plus forte) au GIR 6 (perte d'autonomie la plus faible). Seule la personne classée en GIR 1, 2, 3 ou 4 peut bénéficier de l'APA. Ce GIR va aussi déterminer le montant maximal de l'aide qui pourra vous être accordé car le montant d'APA accordé ne peut pas dépasser un certain seuil en fonction de chaque GIR.

Si votre GIR est compris entre 1 et 4, l'équipe médico-sociale vous adresse une proposition de plan d'aide. Le cas échéant, elle indique également les autres aides qui peuvent être utiles au patient et à son proche.

- GIR1 : dépendance totale nécessitant une présence permanente aux côtés du patient,
- GIR 2 : aide quotidienne nécessaire pour tous les actes du quotidien,
- GIR3 : aide quotidienne nécessaire pour les soins corporels plusieurs fois par jour,
- GIR4 : aide quotidienne pour la toilette et l'habillage et/ou les repas,
- GIR5 : aide ponctuelle pour la toilette, la cuisine ou le ménage,
- GIR6 : aucune aide nécessaire.

Cette demande se fait en ligne <https://www.service-public.fr>, depuis le menu « *rechercher sur le site* », tapez « *demande APA Paris* » puis dans « *démarches et outils* », cliquez sur « *demande d'APA à Paris (service en ligne)* » et laissez vous guider. Cette démarche n'est pas difficile et peut être réalisée avec l'aide d'une de vos proches. Il faut avoir un compte *Mon paris* ou un compte *FranceConnect*.

L'équipe médico-sociale APA du conseil départemental, ou un organisme mandaté par le conseil départemental, vous contactera pour organiser une visite d'évaluation à votre domicile. Vos proches et un médecin de votre choix peuvent être présents lors de cette visite d'évaluation.

Cette demande vous permet aussi de solliciter une Carte de Mobilité Inclusion pour faciliter vos déplacements. Enfin, si vous êtes titulaire d'une carte CMI avec la mention « invalidité », vous bénéficiez d'une demi-part supplémentaire pour votre déclaration de revenus.

- **Les aides des caisses de retraite**

Votre caisse de retraite peut fournir plusieurs aides permettant d'améliorer le quotidien d'une personne âgée à domicile, avec notamment la prise en charge partielle ou complémentaire de l'aide-ménagère, de l'amélioration de l'habitat ainsi qu'une participation à l'hébergement en maison de retraite.

Les aides des caisses de retraite s'adressent à tout retraité ayant cotisé auprès d'une caisse de retraite, âgé de plus de 60 ans ne percevant pas l'APA, étant suffisamment autonome, mais qui rencontre des difficultés dans la vie quotidienne (GIR 5 et 6). Pour bénéficier d'un plan d'action personnalisé, vous pouvez vous procurer l'imprimé de demande d'aide pour bien vieillir chez soi de l'espace parisien des solidarités (anciennement CASVP), de votre caisse de retraite ou le télécharger directement sur le site internet de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV).

3. L'impôt sur les revenus

- **Bénéficiaire d'une demi-part supplémentaire**

Vous pouvez bénéficier d'une demi-part supplémentaire pour invalidité lorsque vous êtes titulaire d'une carte pour une invalidité au moins égale à 80 % ou de la carte mobilité inclusion (CMI) avec la mention « invalidité ».

Vous pouvez bénéficier de cette demi-part dès l'année du dépôt de votre demande de carte d'invalidité ou de carte mobilité inclusion avec la mention « invalidité », même si elle n'est pas encore attribuée. Vous devrez, alors, être en mesure de fournir le justificatif lorsqu'elle vous sera délivrée.

Il faudra cocher la case P de la rubrique relative à la situation du foyer fiscal de votre déclaration des revenus.

NB : Vous pouvez également déclarer votre situation d'invalidité dans votre Espace Particulier, rubrique « *Gérer mon prélèvement à la source* » en cliquant sur l'onglet « *Actualiser suite à une hausse ou une baisse de revenus* » puis en cochant les cases prévues dans le cadre « *Situations particulières* ». Cela vous permettra d'adapter votre taux et vos acomptes éventuels sans attendre le dépôt de la déclaration.

Cependant, cette démarche ne se substitue pas à la déclaration de vos revenus.

- **Bénéficiaire d'un abattement fiscal pour les personnes handicapées**

Cet abattement s'applique à toute personne déclarant un handicap reconnu (invalidité permanente ou situation de dépendance). Le seuil de ressources pour déterminer l'éligibilité à cet avantage est fixé par le code général des impôts. Cet abattement est un montant forfaitaire qui vient directement réduire la base imposable. L'abattement pour handicap est automatiquement

appliqué lors de la déclaration de revenus, à condition de bien renseigner sa situation dans sa déclaration fiscale.

Vous pouvez vous renseigner via le site :

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/je-declare-ma-situation-de-famille>

4. Les aides proposées par les contrats d'assurance habitation et assurances privées

Vérifiez vos contrats d'assurance habitation ou autres contrats d'assurance privée qui peuvent parfois vous proposer certaines aides.

MODULE 2
Vie pratique au
domicile

MODULE 2. Vie pratique au domicile

Au regard de votre situation, une évolution de votre aménagement peut s'avérer nécessaire afin de rendre votre environnement plus sécurisant et plus adapté.

1. Les services d'aide à domicile

- **L'espace parisien des solidarités (anciennement CASVP)**

Cet espace vous permet de bénéficier d'action de soutien à domicile :

- télé-assistance,
- port de repas,
- coiffure à domicile,
- aide à domicile.

Peuvent en bénéficier les personnes âgées en perte d'autonomie, de plus de 65 ans ou de 60 à 64 ans en cas d'inaptitude au travail. Sous certaines conditions :

- être en situation régulière sur le territoire,
- habiter Paris depuis au moins 3 ans sur les 5 dernières années,
- être en situation de perte d'autonomie ou de handicap,

Le coût de ces services varie fonction de vos ressources.



Espace parisien des solidarités Paris 17 - 20 rue des Batignolles 75017 Paris



01.44.69.19.50



casvp-s17@paris.fr



<https://www.espace-parisien-des-solidarités-ex-casvp-paris-17>

- **Paris Domicile**

La Mairie de Paris a mis en place « Paris Domicile ».

Organisé en 6 plateformes, Paris Domicile permet aux personnes âgées de plus de 60 ans, handicapées ou non, leurs familles ou leurs aidants de disposer, sur chaque territoire parisien, d'un interlocuteur unique.



PARIS DOMICILE Nord Ouest - 21 rue Pierre Demours 75017 Paris



01.40.54.17.80 (accueil téléphonique 8h30 à 17h)



7j/7. Du lundi au vendredi de 8h à 20h et jusqu'à 19h les week-ends et jours fériés.

- **Les services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD)**

Les SAAD peuvent être des organismes publics, associatifs ou commerciaux qui interviennent pour accompagner des personnes dépendantes dans les actes de la vie quotidienne. Ils peuvent intervenir en qualité de prestataires (quand l'intervenant à domicile est employé par le service) ou de mandataires (quand l'intervenant est employé de la personne aidée qui mandate un service pour recruter et gérer les aides à domicile).

La Ville de Paris a souhaité simplifier l'accès au service dans ce secteur à travers un site officiel, et convivial afin de permettre aux usagers et leurs aidants d'être éclairés dans leur choix.

Ce comparateur a été co-construit avec des usagers de services d'aide et d'accompagnement à domicile, leurs aidants, et les services eux-mêmes.

Voici le lien pour accéder à ce comparateur :

<https://monaideadomicile.paris.fr>

Cet outil, totalement gratuit pour les usagers et les services référencés, vise à faciliter le choix des personnes âgées et en situation de handicap parisiens qui font appel à des structures d'aide à domicile pour les aider à vivre et demeurer chez elles dans les meilleures conditions et le plus longtemps possible.

Il propose une vision claire et simple de l'offre disponible et permet ainsi de trouver facilement un service correspondant à ses attentes parmi les quelque 230 structures autorisées sur le territoire parisien. Il facilite également le travail de conseil et d'orientation des professionnels du secteur.

En effet, le comparateur référence tous les SAAD autorisés (SAAD prestataires) ou agréés (SAAD mandataires), présente leurs tarifs, leurs modalités et secteurs d'intervention, leur public cible, les services proposés (par exemple la garde de nuit) et leurs certifications qualité.

Ces SAAD sont ensuite classées en fonction de leur taux de satisfaction client puisque chaque année, la Ville de Paris, en lien avec l'Assurance

Retraite, mène une enquête auprès des usagers des services afin de mesurer leur niveau de satisfaction.

Le comparateur présente également des contenus pédagogiques avec notamment des informations sur les aides sociales à l'autonomie et les démarches à effectuer pour y accéder.

Toutes les informations figurant sur « Mon aide à domicile » ont été vérifiées par la Ville de Paris.

2. Les aides au diagnostic et aides techniques pour l'aménagement et sécurisation du domicile

- **Les Centres d'information et de conseil en aides techniques (CICAT)**

Informent et conseillent les personnes en perte d'autonomie sur l'utilisation des aides techniques. Pour Paris, vous pouvez les contacter ou vous rendre à l'ESCAVIE (Espace Conseil pour l'Autonomie en milieu ordinaire de Vie) de la caisse régionale de d'assurance maladie d'île de France (CRAMIF). C'est un lieu où sont exposés des matériels et aides techniques adaptés à l'aménagement du logement des séniors.

Vous pouvez également y obtenir des conseils individualisés.



CICAT du 17ème ESCAVIE-CICAT - 14 ter rue de Tanger 75019 Paris



01.40.05.67.51



escavie.cramif@assurance-maladie.fr



<https://www.cramif.fr/>

- **SoliHA :**

S'adresse principalement aux propriétaires occupants à revenus modestes, qu'ils soient seniors ou non.

Réalise des diagnostics techniques du logement pour identifier les travaux d'adaptation nécessaires, tels que la mise en place de monte-escaliers électriques, barres d'appui dans les sanitaires, transformation de la baignoire en douche accessible...

Grâce à ce diagnostic, nous pouvons facilement et précisément lister les besoins en termes de sécurité et de confort de la personne en perte d'autonomie souhaitant un maintien à domicile. Cela permet de faire plus facilement son PAP (Plan d'Action Personnalisé).

D'autre part, SoliHa apporte un soutien dans les démarches administratives pour obtenir les aides financières nécessaires à la réalisation de ces travaux. Elle accompagne notamment les bénéficiaires dans le montage des dossiers auprès des organismes comme l'ANAH, les collectivités territoriales ou la CNAV.

 soliha.fr

- **Merci Julie**

Propose des prestations comparables pour l'aménagement du domicile.

 merci-julie.fr

- **AGIRC ARRCO « diagnostic Bien chez moi »**

Dès 75 ans, le diagnostic Bien chez moi vous permet, avec l'aide d'un ergothérapeute (professionnel de santé diplômé d'Etat) d'examiner votre logement en détail afin de repérer d'éventuels facteurs de risques d'accidents domestiques. En fonction de cet état des lieux, mais aussi de vos habitudes de vie et de vos éventuelles contraintes (médicales, budgétaires, etc.), il vous proposera un ensemble de conseils et de solutions pour rendre votre logement plus sûr et confortable. Le diagnostic Bien chez moi est intégralement pris en charge par votre caisse de retraite complémentaire Agirc-Arrco : vous n'aurez rien à avancer, ni à régler.

Pour en bénéficier, vous pouvez les contacter.

 **0 971 090 971 (service gratuit + prix de l'appel)**

 agirc-arcco.fr

- **L'Espace Idées « Bien chez moi »**

Situé dans le 13ème arrondissement de Paris, est un appartement témoin où découvrir des aménagements astucieux et des solutions simples pour améliorer le confort de votre logement. C'est aussi un centre de ressources où consulter de la documentation, assister à des ateliers (bricolage, initiation aux premiers secours...) ou à des conférences (aménagement de l'habitat, santé et bien-être, droit, etc.).

 **01.71.72.58.00**

 accueil@espace-idees.fr

- **Bailleurs sociaux.** Certains bailleurs sociaux réalisent des travaux pour la mise en place des adaptations nécessaires au locataire
- **Le matériel médical**

- « **ENVIE AUTONOMIE** »

Missions : collecte des dispositifs médicaux inutilisés (fauteuil roulant, verticalisateur, lit médicalisé...), en reconditionner une partie grâce à des salariés en parcours d'insertion, puis les distribuer à prix solidaire prioritairement à toutes celles et ceux qui ne peuvent s'équiper en matériel médical pour des raisons économiques ou administratives.

Le magasin ouvre sur rendez-vous (nécessité de les contacter par téléphone ou par mail).



10 bis rue Julien Lacroix 75020 Paris



01.72.36.67.33



envieautonomie75@envie.org



<https://envieautonomie.org>

À noter : les prestations d'évaluation en aides techniques peuvent s'inscrire dans le cadre d'une demande de financement auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), d'une caisse de retraite, du conseil départemental ou être réalisées en dehors de toute demande d'aide financière.

- « **BEAUCLER** »



28-30 rue de Chazelles 75017 PARIS



01.40.53.07.99



beaucler-medical@orange.fr



Beaucler-medical.fr

- « **MAIDE** »



34, rue Truffaut 75017 PARIS



www.maide-materiel-medical.fr

3. Les services d'aide aux déplacements, la prise en charge des transports (VSL, taxis)

Diminuer ses activités à l'extérieur parce que les déplacements sont plus compliqués entraîne peu à peu un isolement social. Celui-ci, outre le fait qu'il contribue à diminuer la qualité de vie, conduit à une baisse de la stimulation cognitive et physique. Or, cela a un impact sur le vieillissement. De nombreuses aides sont à votre disposition. Mais pas ou mal connues, elles sont souvent sollicitées alors que l'isolement est déjà là.

- **La Carte Mobilité Inclusion (CMI)**

La CMI stationnement pour personnes handicapées permet de se garer gratuitement. Elle est attribuée si le handicap réduit de manière importante et durable la capacité et l'autonomie de déplacement à pied ou si ce handicap impose la présence d'une tierce personne pour accompagner les déplacements.

La CMI priorité permet d'éviter les files d'attente ou d'avoir une place assise. Elle est attribuée si l'incapacité est inférieure à 80% rendant la station debout pénible.

La CMI invalidité vous concerne si vous avez une perte d'autonomie importante : elle offre les mêmes avantages que la CMI priorité avec en plus des réductions dans les transports et des avantages fiscaux notamment.

Pour l'obtenir :

-si vous êtes concerné par l'APA, vous devez faire votre demande de CMI dans le même dossier auprès des services du département de votre lieu de résidence.

-si vous ne bénéficiez pas de l'APA, vous devez faire votre demande de CMI auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) .

Vous pouvez télécharger le dossier de demande(s) sur le site :

<https://handicap.paris.fr>

Où déposer le dossier ?



À l'accueil de la MDPH 69, rue de la Victoire 75009 Paris.
Du lundi au vendredi de 9 h à 16 h (sans interruption)



contact@mdph.paris.fr (envoyer en format pdf)



MDPH 69, rue de la Victoire 75009 Paris

- **Le service PAM Francilien (anciennement PAM75)**

Il s'agit d'un service de transport pour les personnes à mobilité réduite (en situation de handicap moteur, visuel, mental...) ou dépendantes. Le service PAM réalise les transports entre deux lieux situés sur la voie publique. Le conducteur-accompagnateur vient chercher, prend en charge, et dépose l'usager dans l'espace public.

Conditions d'éligibilité :

Les ayants droit sont :

- Les titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) portant la mention «Invalidité »,
- Les titulaires d'une carte d'invalidité (avec un taux d'incapacité de 80 % ou plus et seulement jusqu'au 31 décembre 2026),
- Les titulaires d'une carte de stationnement délivrée par l'office national des anciens combattants (double barre),
- Les personnes âgées qui appartiennent aux catégories Groupe Iso-Ressources (GIR) évalué de niveau 1 à 4,
- Les personnes qui sont déjà inscrites aux services PAM et qui ont une carte de stationnement pour personnes handicapées.



24 allée Vivaldi 75012 PARIS



0800 00 18 18 de 7h à 20h tous les jours



contact@pam.iledefrance-mobilites.fr



<https://pam.iledefrance-mobilites.fr/>

- **Les associations:**

- **L'heure civique :**

Déployée par la Mairie de l'arrondissement, l'Heure Civique est un dispositif citoyen et ainsi gratuit. Elle fonctionne grâce au bénévolat et à l'entraide inter citoyenne : les personnes volontaires donnent une heure par mois pour aider les habitants dans leur quotidien (déplacements, compagnie, répit à l'aidant...).

◦ Paris en Compagnie :

Dispositif gratuit s'adressant aux personnes âgées de plus de 65 ans habitant dans Paris. Cette association propose des accompagnements pour des rendez-vous médicaux, administratifs ou des sorties de loisirs (promenade, aller boire un café, faire une sortie culturelle...). Les courses alimentaires ne font pas partie de leurs missions, cependant des petites courses d'appoint sont possibles (prendre une baguette ou quelques fruits, ou passer chez le poissonnier etc.). Les personnes inscrites peuvent bénéficier d'un seul accompagnement par semaine d'une durée de 4h maximum. Pour faire la demande, il faut leur téléphoner au moins une semaine à l'avance.

Étant un service gratuit, il n'y jamais de garantie qu'un bénévole pourra se rendre disponible, vous serez prévenu 48h à l'avance pour les rdv administratifs et médicaux et la veille pour les sorties de loisir. lorsque votre demande n'est pas pourvue. Autrement, ce sera le ou la bénévole qui appellera directement l'aîné.e pour confirmer sa disponibilité. Les bénévoles tournent et ne sont pas attribués à un seul aîné.



01.85.74.75.76 du lundi au samedi de 14h à 18h. inscription par téléphone.



allo@parisencompagnie.org



<https://www.parisencompagnie.org/>

ATTENTION : Il est important pour cette association que les bénéficiaires soient consentants pour l'inscription au service, il est donc demandé que l'appel soit effectué par l'alle demandeur.euse ou si c'est fait par un aidant, il faut qu'elle le fasse en sa présence.

• Taxis et ambulances pour les consultations médicales et paramédicales

Concernant la prise en charge des transports pour se rendre à un rendez-vous médical ou paramédical : le mode de transport relève d'une décision de votre médecin traitant qui rédige les bons de transport.

Certains taxis sont équipés pour accueillir des personnes à mobilité réduite qui se déplacent en fauteuil roulant.

Dans certaines situations, vous avez besoin d'un transport pour des soins, des examens ou pour rentrer chez vous après une hospitalisation.

MODULE 3
Structures de
soins de
proximité

MODULE 3. Structures de soins de proximité de notre arrondissement

Le médecin traitant de la personne en perte d'autonomie doit être votre premier interlocuteur. Il vous conseillera et pourra donner une première évaluation de la perte d'autonomie.

La reconnaissance de l'ALD : l'Affection Longue Durée (ALD) concerne une maladie dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé. Si vous êtes atteint d'une maladie grave évoluant pendant plus de 6 mois et nécessitant un traitement coûteux, les frais de santé liés à votre maladie sont pris en charge au maximum remboursable par la Sécurité sociale. Cela s'appelle l'ALD exonérante. Cependant, certains frais restent à votre charge. Si vous souhaitez faire reconnaître une pathologie comme étant une affection de longue durée, consultez votre médecin traitant. Celui-ci établira un protocole de soins avec le traitement nécessaire et sa durée, puis vous devrez signer un formulaire et le transmettre à l'Assurance Maladie.

1. Soins d'urgence à domicile

- **Les urgences vitales : appels SAMU (15) et Pompiers (18)**

En cas de détérioration brutale de l'état de santé ou en cas d'urgence vitale, appelez les services d'urgence.

- **Les soins médicaux non vitaux, à domicile :**

- **SOS médecin pour des visites sur place ou à domicile (tarifs CPAM)**



2 rue Francis Garnier 75017 PARIS



01.47.07.77.77



9h à minuit, 7j/7



sosmedecins.com Application mobile disponible. Prise de RDV possible sur doctolib.fr

- **Urgences Médicales de Paris pour des visites à domicile et téléconsultations (tarifs CPAM)**



01.53.94.94.94



24/24, 7j/7



ump.fr et prise de RDV possible sur doctolib

2. Soins d'urgence NON domicile

• Clinique internationale du Parc Monceau

- **Urgences** (ne concernant pas les urgences où le pronostic vital est engagé)

 01.48.88.26.37

 Lundi au samedi 9h - 19h

Consultations :

Cancérologie,	Imagerie/Scanner/Radiologie,
Cardiologie,	Centre de dialyse,
Chirurgie,	Pôle de chirurgie urologique.

 Clinique du Parc Monceau - 21 rue de Chazelle 75017 PARIS

 01.48.88.25.25

 www.clinique-monceau.com

- SOS oeil

Possibilité d'appeler ou de réserver un rendez-vous sur Doctolib. Vous pouvez aussi vous rendre sur place directement, sans rendez-vous.

 SOS Œil Paris 17 - 33-35 rue de Chazelles 75017 PARIS

 01.47.64.46.75

 Lundi au vendredi 8h - 21h et le samedi, dimanche et jours fériés 9h-19h

 Prise de RDV en ligne sur doctolib.fr

- SOS main

Aucun dépassement d'honoraires n'est demandé dans le cadre des urgences main

 Clinique du Parc Monceau - 21 rue de Chazelle 75017 PARIS

 Ligne téléphonique disponible 24h/24h et 7j/7 : 01.48.88.25.05

 Lundi au samedi 9h-19h. Fermé le dimanche

 Prise de RDV en ligne sur doctolib.fr

3. Les structures du 17ème et proches

- **Clinique de la Jonquière**

La clinique de la Jonquière est une clinique SMR (Soins Médicaux et de réadaptation) qui propose :

- Des soins de suite à des hospitalisations,
- Une unité gériatrique à partir de 75 ans,
- Une unité oncologique à partir de 40 ans.

Admission sous recommandation de l'hôpital ou du médecin avec un projet de soins adaptés aux patients, sur une durée moyenne de 1 mois auprès d'une équipe formée au maintien à domicile



27A, rue de la jonquière, 75017 PARIS



01.53.06.30.00



admissions.jonquière@orpea.net



Clinique conventionnée sécurité sociale (CMU/CMUC) et prise en charge par la mutuelle

- **Clinique Nollet**

La Clinique Nollet est un centre médico-chirurgical privé dédié à la traumatologie, rhumatologie et chirurgie du sport et plus généralement de l'appareil locomoteur.



23 rue Brochant 75017 Paris



01.44.85.19.00



cliniquenollet.fr

- **Services de gériatrie à proximité**

Services de médecine aigüe qui reçoivent des patients de plus de 75 ans, poly pathologiques, dépendants ou à fort risque de dépendance.)



Hôpital Bretonneau - 23 rue Joseph de Maistre 75018 PARIS



01.53.11.18.00

- **Hôpital Bichat - Claude Bernard**



46 rue Henri Huchard 75018 PARIS



01.40.25.80.80

- **Hôpital Franco-Britannique (établissement de santé privé d'intérêt collectif)**



4 Rue Kléber 92300 Levallois-Perret



01.47.59.59.59

4. Soins dentaires à domicile

- **La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du 17ème arrondissement de Paris (CPTS17)**

Contactez la CPTS du 17ème arrondissement qui vous indiquera le praticien le plus proche qui pourra vous aider.



Infirmière de parcours



06.85.97.33.28

- **La solution e.dent:**

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du 17ème arrondissement de Paris (CPTS17) peut être sollicitée par votre médecin traitant ou un professionnel de santé intervenant à votre domicile pour une visite de l'infirmière de parcours du 17ème arrondissement, qui se déplacera alors pour une télé-expertise bucco-dentaire. Un chirurgien-dentiste à distance évaluera la nécessité ou non d'un déplacement.

5. Les professionnels paramédicaux intervenant à domicile

Pour les soins paramédicaux, une prescription médicale sera nécessaire.

- **Soins orthophoniques**

Objectifs :

- Maintien de la communication,
- Stimulation cognitive,
- Prévention et accompagnement des troubles de la déglutition,
- Prise en charge des troubles vocaux...

Coût : prise en charge à 100% pour les patients bénéficiant d'une ALD et prise à 100% dans le cadre d'une association caisse d'assurance maladie + mutuelle

- **Soins psychologiques**

- **En libéral (au cabinet ou à domicile)**

Coût : tarif libre par les professionnels libéraux

- **Le lien psy (à domicile)**



01.77.75.97.13



contact@lelienpsy.fr

- **Soins infirmiers**

Cabinets libéraux en ville

Objectifs :

- Préparation du pilulier et contrôle de la bonne prise du traitement,
- Pansements,
- Aide à la toilette et à l'habillage,
- Prise des constantes.

- **Soins de kinésithérapie**

Objectifs :

Prévention des risques de chutes,

Renforcement musculaire et prévention des atteintes de la mobilité.

- **Soins de pédicurie à domicile**

Objectifs :

- Soigner et prévenir les pathologies des pieds et des ongles,
- Contribuer à la prévention des risques de chutes,
- S'adresser aux praticiens libéraux

- **Les audioprothésistes et les opticiens peuvent également se déplacer à domicile**

ATTENTION : certains professionnels de santé peuvent être conventionnés avec dépassement d'honoraires ou mêmes déconventionnés. N'hésitez pas à demander leurs tarifs.

MODULE 4
Socialisation, clef du
maintien cognitif

MODULE 4. Socialisation, clef du maintien cognitif

1. Les associations culturelles et sportives du 17ème arrondissement dédiées aux seniors



De nombreuses activités sont proposées aux seniors du 17ème à travers divers associations. Rendez vous en mairie afin d'obtenir la brochure dédiée "*Mon carnet d'adresses : être seniors dans le 17ème arrondissement*" : se divertir, se former au numérique, participer à la vie citoyenne, être aidé et accompagné.

2. Les visites de convivialité

La Fondation Claude Pompidou

Les bénévoles peuvent se rendre auprès des personnes âgées directement à leur domicile ou même en établissement.

Les visites durent 3h au maximum. La fréquence peut être de 1 fois par semaine à 1 fois par quinzaine. Les bénévoles apportent une présence ou peuvent aussi faire des activités comme des jeux ou des sorties.

La famille ou le patient peut appeler la fondation directement afin de transmettre son adresse et ses disponibilités.



Fondation Claude Pompidou - 42 rue du Louvre 75001 PARIS



01.40.13.75.00



accueil@fondationclaudepompidou.fr

UNIS-CITE 75 : Cette association pionnière du service civique des jeunes, propose de réaliser gratuitement des visites de convivialité et des rencontres collectives pour lutter contre le sentiment d'isolement. Les visites durent 1h à 1h30 entre 9h00 et 18h00 le mardi/jeudi et vendredi.



Contact coordinatrice d'équipe et de projets - Maude BARRAUD



07.64.68.42.31



mbarraud@uniscite.fr

3.La bibliothèque à domicile : Mission « Port'âge »

Ce service est destiné aux personnes en situation de handicap ou dans l'impossibilité de se déplacer.

Les volontaires du service civique vous apportent des livres ou des livres audio, et viennent passer un moment en votre compagnie.

Ce service est gratuit. Il peut être arrêté sur demande.

Pour vous inscrire il vous suffit d'appeler la bibliothèque et de laisser vos coordonnées et un rendez-vous sera fixé pour programmer des visites. La personne en charge de ce service s'adaptera à vos besoins en fonction de ses disponibilités (rythme des visites, choix des livres ou des livres audio...) Chaque bibliothèque propose des revues, des textes en gros caractères, des romans, des documentaires, des méthodes de langue, des bandes dessinées, des romans en langue étrangère ainsi que des textes lus sur CD. A noter que si vous pouvez vous déplacer mais que c'est le poids des livres qui vous pose problème, ce service vous permet d'être accompagné sur le trajet de votre domicile à la bibliothèque.



Médiathèque municipale Edmond Rostand - 11 rue Nicolas Chuquet 75017 Paris



01.48.88.07.17

4. Les accueils de jour

Pour pouvoir accéder aux centres d'accueil de jour, vous devez impérativement passer par votre médecin traitant.

Les centres d'accueil de jour sont plus spécifiquement dédiés aux personnes atteintes par des troubles cognitifs, comme la maladie d'Alzheimer, ou une maladie neurodégénérative apparentée.

Une équipe pluridisciplinaire les accueille en journée de 1 à 3 fois par semaine dans le cadre d'un projet personnalisé élaboré avec le médecin coordonnateur du centre. Des groupes homogènes sont constitués suivant les capacités et l'autonomie des résidents. Puis la journée s'articule autour de 2 temps forts : l'activité de stimulation du matin et de l'après-midi. Ces ateliers à visée thérapeutique permettent de travailler la mémoire, ou l'équilibre et le relevé de chutes par exemple. Ils sont animés par des professionnels de santé (neuropsychologue, psychomotricien, infirmière, accompagnant éducatif et social...). L'objectif est le maintien des capacités pour favoriser la qualité de vie et l'autonomie au domicile le plus longtemps possible.

Quelques coordonnées sur notre secteur :

 Accueil de jour Casa Delta 7 - 51 avenue de Saint-Ouen 75017 PARIS	ou	Accueil de jour Casa Delta 7 5 rue Tristan Tzara 75018 PARIS
 01.46.07.43.33		01.42.05.10.12
 delta7.org		

 Accueil de jour Geneviève Laroque 10 rue de la Tour des Dames 75009 PARIS
 01.55.32.09.35
 croix-saint-simon.org

 Accueil de jour l'Oasis 18 rue Antonin Raynaud 92300 LEVALLOIS-PERRET
 01.47.58.23.51

 Accueil de jour Les francs bourgeois 29 rue des francs bourgeois 75004 Paris
 01.44.54.30.90

MODULE 5
Soutien aux aidants

MODULE 5. Soutien aux aidants

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement prévoit la reconnaissance du statut de « proche aidant » et la création d'un « droit au répit » qui donnera à l'aidant les moyens de prendre du repos. Le montant de l'aide pourra être augmenté en cas de nécessité passagère, ou en cas d'hospitalisation du proche aidant.

1. L'allocation journalière du proche aidant (AJPA)

L'AJPA indemnise le congé de proche aidant à hauteur de 66 jours. Elle s'adresse à toute personne qui souhaite réduire ou cesser son activité professionnelle pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Renseignez vous auprès du point d'information local le plus proche.

MODULE SERVICE D'INFORMATIONS POUR LES AIDES FINANCIÈRES - 1.Services d'aide à l'information pour notre arrondissement
Vous pouvez aussi consulter le module aidant sur le site
«pour-les-personnes-agees.gouv.fr»

2.L'aide au répit dans le cadre de l'APA

À retenir

Le droit au répit permet au proche aidant de se libérer du temps pour ses activités, se reposer et éviter l'épuisement.

Pour permettre aux proches aidants de prendre des temps de repos ou de dégager du temps, la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement instaure un nouveau droit : le droit au répit pour les proches aidants.

Il existe différentes solutions d'aide au répit pour que les proches aidants puissent se reposer :

- un accueil de jour ou de nuit de la personne aidée en perte d'autonomie,
- un hébergement temporaire en établissement ou en accueil familial,
- un relais à domicile
- l'APA à domicile pour financer une solution de répit.

Lors d'une première demande d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), d'une demande de révision ou lors d'un renouvellement de plan d'aide APA, l'équipe médico-sociale APA réalise une évaluation à domicile. Cette évaluation prend en compte les besoins de la personne en perte d'autonomie mais aussi les besoins des proches aidants, notamment en termes de répit. L'aide au répit doit être inscrite dans le plan d'aide APA. L'APA peut alors être utilisée pour financer des aides au répit (accueil de jour, hébergement temporaire, relayage...) qui permettent au proche aidant de se reposer et d'avoir du temps libre.

Renseignez-vous auprès de l'assistante sociale de votre entreprise ou de votre secteur.

Si vous aidez une personne qui ne bénéficie pas de l'APA, vous pouvez vous renseigner auprès votre caisse de retraite, de votre mutuelle ou de votre commune pour savoir s'il est possible d'obtenir une aide financière afin d'accéder aux solutions de répit.

3. L'association DELTA 7



Plateforme Delta7 Paris Nord



Coordinatrice sociale : Mme Charlotte SAUZEAT (07.63.74.69.48)

Psychologue : Mme Louise GRUEL (06.52.98.36.00)



par75@delta7.org



Sur rendez-vous

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h

4. Les associations de malades

Il existe de nombreuses associations de malades, organisées autour d'un trouble particulier. Ces associations proposent des services comme des lignes d'écoute et d'échange, des conférences, des informations claires et mises à jour ou encore des rencontres entre malades. Elles ont pour but d'écouter et d'informer.



France Alzheimer et maladies apparentées - Comité 75



01.45.40.30.91



fraparisen@gmail.com



France AVC Ile de France



Adresse postale uniquement : FRANCE AVC Ile de France
GH Paris Saint-Joseph 185 rue Raymond Losserand 75674 Paris Cedex 14



01.45.89.70.64



france-avc.idf@wanadoo.fr



Association des Aidants et Malades à Corps de Lewy



Service d'écoute téléphonique : 06.62.63.34.97



<https://association-maladie-corps-lewy.a2mcl.org>

Propose un annuaire pour communiquer avec d'autres malades ou d'autres aidants, dans un secteur géographique proche.



ARSLA vaincre la maladie de Charcot



111 rue de Reuilly 75012 PARIS



01.43.38.99.11



<https://www.arsla.org>



Ligue contre le cancer



89 boulevard Auguste Blanqui 75013 PARIS



01.45.00.00.17



cd75@ligue-cancer.net



<https://ligue-cancer.net> - Comité 75



FRANCE
PARKINSON

Libérons le mouvement

Association France Parkinson - Comité 75



L'Antenne de Paris n'a pas de locaux ni d'adresse postale. Adresse du siège pour l'envoi de document uniquement : 18 rue des Terres au Curé 75013 PARIS



01.84.60.69.50



comite75@franceparkinson.fr



<https://franceparkinson.fr> - Comité 75

L'association France Parkinson propose, en plus de la documentation et de l'information, un programme "A2PA" permettant :

- d'avoir un soutien psychologique via le numéro d'écoute nationale au 01.43.43.43.15 ou par mail à soutien@franceparkinson.fr
- de la documentation,
- un entretien téléphonique personnalisé avec un professionnel formé afin de faire le point sur sa situation : aidants@franceparkinson.fr

5. Les associations d'aidants



Le relais des aidants: lieu d'accueil, d'écoute, d'information, de conseils et d'échanges inter-aidants.

 01.79.64.48.99

 <https://www.lerelaisdesaidants.fr>



Association Française des **aidants** Association française des aidants

 250 bis BD Saint-Germain 75007 Paris

 01.45.48.02.60

 <https://aidants.fr>



aidons les nôtres

Le portail communautaire dédié aux aidants

Aidons les nôtres - Le portail communautaire destiné aux aidants

 <https://www.aidonslesnotres.fr>



Baluchon France - Réseau Auxilife pour Paris

 01.30.34.71.97

 yguillemin@auxilife.fr

 <https://baluchonfrance.com>

Le Baluchonnage est une solution de répit et d'accompagnement à domicile avec un intervenant unique. Il est destiné aux aidants familiaux s'occupant de proches aidés en perte d'autonomie pour lesquels le changement d'environnement et d'habitudes est hautement préjudiciable.



“Kit de l'aidant” – Collectif Je t'Aide

 <https://associationjetaide.org/2021/08/10/kit-aidant-e-s/>

 **Ma Boussole** Ma Boussole Aidants
Aidants

01.84.72.94.72



<https://maboussoleaidants.fr>

L'association Avec nos Proches propose une ligne nationale d'écoute et d'information 7j/7 de 8h à 22h.



L'application "Mon repère Aidant"

Via la mutuelle ou retraite complémentaire AG2R, accès à une application disponible sur <https://monrepaireaidant.fr> .

Pour avoir une licence, vous pouvez faire une demande de prise en charge par un organisme tel que :

- votre mutuelle,
- votre entreprise,
- votre conseil départemental,
- votre caisse de retraite.



AG2R LA MONDIALE

En tant qu'allocataire AG2R Agirc-Arrco, vous pouvez bénéficier d'une clé de licence offerte par votre caisse de retraite. Pour la récupérer, il vous suffit de contacter My Family Up par mail à relation@myfamilyup.com ou par téléphone au 05 32 09 35 74
Cette application est uniquement accessible sur playstore.

Différents modules sont accessibles : évaluer ma santé psychique, mes programmes de soutien, gérer le quotidien, connaître la pathologie.

6. Le Point Information Médiation Multi Services (PIMMS)

Le Point Information Médiation Multi Services est une structure de médiation sociale, dont l'objectif est de faciliter les relations entre les parisiens, les entreprises de service public et l'administration.

L'association PIMMS de Paris explique les courriers et les factures, aide à remplir les formulaires, accompagne dans les démarches sur internet, conseille dans les démarches, aide à rétablir le contact, oriente vers le bon service ... à travers cinq lieux d'accueil gratuits.



11 avenue de Porte de Montmartre 75018 PARIS (à l'intérieur du bureau de Poste)



01.56.55.50.02



Ouverture au public : Lundi au jeudi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 9h30 à 13h.



aris-nord-ouest@pimms.org

Permanence du PIMMS



Centre Pouchet



Lundi après-midi

NOTES

SITOGRAPHIE

MODULE 1

Services d'information pour les aides administratives

<https://www.paris.fr/CASVP>

<https://mairie17.paris.fr>

<https://www.service-public.fr>

<https://www.impots.gouv.fr>

MODULE 2

Vie pratique au domicile

<https://www.paris.fr>

<https://monaideadomicile.paris.fr>

<https://www.cramif.fr/>

<https://soliha.fr>

<https://www.agirc-arrco.fr> (espace particulier)

<https://envieautonomie.org>

www.maide-materiel-medical.fr

<https://www.carte-mobilite-inclusion.fr>

<https://handicap.paris.fr>

<https://pam.iledefrance-mobilites.fr>

<https://www.parisencompagnie.org/>

<https://lheurecivique.fr>

MODULE 3

Structures de soins de proximité

<https://www.ameli.fr>

<https://www.sosmedecins.fr>

<https://www.ump.fr>

<https://www.clinique-monceau.com/fr/>

<https://www.daviel.fr>

<https://www.urgencesmainparis.com>

<https://www.emeis-cliniques.fr/clinique-la-jonquiere-paris-75>

<https://cliniquenollet.fr>

<https://hopital-bretonneau.aphp.fr>

<https://hopital-bichat.aphp.fr>

<https://www.hopitalfrancobritannique.org>

<https://www.cptsparis17.fr>

<https://www.lélienpsy.fr>

MODULE 4

Socialisation, clef du maintien cognitif

<https://mairie17.paris.fr>

<https://www.uniscite.fr>

<https://fondationclaudepompidou.org/site/faire-appel-a-nous/>

<https://www.paris.fr> (espace les bibliothèques publiques)

<https://www.delta7.org/fr>

<https://www.croix-saint-simon.org/centre-accueil-jour-genevieve-laroque>

https://www.fondationpartageetvie.org/fpv/les-francs-bourgeois-fpv_7863

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ehpad-et-maisons-de-retraite/accueil-de-jour/hauts-de-seine-92/levallois-perret-92300/accueil-de-jour-loasis/920013299>

MODULE 5

Soutien aux aidants

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

<https://www.lerelaisdesaidants.fr>

<https://aidants.fr>

<https://www.aidonslesnotres.fr>

<https://baluchonfrance.com>

<https://associationjetaide.org/2021/08/10/kit-aidant-e-s/>

<https://maboussoleaidants.fr>

<https://monrepaireaidant.fr>

<https://www.paris.fr>

<https://www.francealzheimer.org/> <https://franceavc.com> <https://association-maladie-corps-lewy.a2mcl.org> <https://www.arsla.org>

<https://www.delta7.org/fr/node/5> <https://franceparkinson.fr>

<https://www.ligue-cancer.net/75-paris>

<https://www.franceparkinson.fr/comite-75/>

<https://www.avecnosproches.com/> <https://monaideadomicile.paris.fr>

